TIZI-OUZOU

Grève d'avertissement à l'université Mouloud-Mammeri

La coordination locale des étudiants de Tizi-Ouzou renoue avec la protestation qui avait secoué l'université Mouloud-Mammeri durant plusieurs mois de l'année scolaire en cours. Et pour cause, hormis le départ des responsables des œuvres universitaires, les revendications qui ont motivé le ras-le-bol de la communauté estudiantine sont toujours à l'ordre du jour.

Aucune amélioration des conditions de vie et de travail n'a été enregistrée malgré l'engagement des responsables à différents niveaux et en dépit également des sommes faramineuses allouées aux différents chapitres de la vie universitaire, selon les propos des responsables de la coordination recueillis au cours d'un point de presse organisé lundi dernier, en marge d'un rassemblement devant la bibliothèque du campus central de Hasnaoua.

La grève de ce lundi s'annonce comme le commencement d'une série d'actions visant à obtenir le retrait de 26 plaintes déposées par l'administration contre des étudiants. Parmi ces derniers figurent des syndicalistes et même des étudiants absents ou ayant achevé leur cursus universitaire lors des moments forts de la protestation visant, entre autres revendications sociales et pédagogiques, le départ de la directrice de la Douh qui, outre le fait qu'elle a échoué dans la gestion de son domaine, est accusée d'avoir instauré l'insécurité, notamment vis-à-vis des animateurs des comités estudiantins en recrutant des repris de justice qui usent de violence (armes blanches, barres de fer, chaînes, matraques, poignards…) contre les contestataires de ses méthodes de gestion.

Contre toute attente, le départ de cette directrice, obtenu au terme de plusieurs mois de grève et d'affrontements parfois violents, n'a rien apporté de nouveau sur le plan de la restauration, de l'hébergement, où l'on signale 500 nouveaux étudiants porteurs d'affectations résidentielles qui ne trouvent pas une place régulière d'hébergement, soulignent les conférenciers. Consé-quence de cette situation : les étudiants se retrouvent à 5 ou 6 par chambre, conditions inadéquates pour le repos et le travail, indiquent encore les mêmes sources. Le changement de responsables des œuvres universitaires s'est limité au changement de noms ; les mêmes méthodes, responsables du flagrant échec dénoncé par les étudiants durant le premier trimestre, sont toujours en vigueur, affirment les conférenciers affichant leur ferme détermination de poursuivre la lutte jusqu'à ce que survienne un véritable changement impliquant le respect de la dignité de l'étudiant, du droit à l'exercice syndical et des libertés démocratiques.

Sur le plan pédagogique les conférenciers brossent un tableau tout aussi négatif, notamment en matière d'encadrement où l'on signale un déficit de 1 029 enseignants, un équipement réduit et vétuste, des infrastructures insuffisantes, des projets en retard, des livraisons erronées, à l'exemple de la bibliothèque centrale de Hasnaoua 2, de documentation et de connexion à Internet tout aussi limitées. Mais le problème qui tient encore plus à cœur aux étudiants, c'est la réforme universitaire mise en œuvre et adoptée par l'APN sans le moindre débat avec les premiers concernés, à savoir les étudiants et la communauté universitaire. Cette réforme, qui ne cadrerait pas du tout avec les moyens logistiques en place, n'est ni plus ni moins qu'une abdication des autorités nationales devant les injonctions extérieures mettant le pays en demeure de s'aligner sur des systèmes hors de sa portée sans réunir au préalable les condition humaines et matérielles indispensables à son application.

Les 80% d'échecs aux examens du nouveau système LMD et le déficit en encadrement, 1 029 au niveau local et 25 000 à l'échelle nationale, constituent pour nos interlocuteurs des arguments imparables en faveur de leur thèse.

Ce système présente à leurs yeux, outre ce qui vient d'être indiqué plus haut, l'opacité, la rétention de l'information et des objectifs inavoués.

Il s'agirait, selon toujours les mêmes sources, d'une contre-réforme tendant vers une sévère sélection de l'accès à l'université en ce sens qu'aucun bilan de l'ancien système n'a été établi et qu'aucune résolution recommandant la mise en place du nouveau système n'a été rendue publique.

B. T.

ORAN

Protestation des enseignants vacataires

Ils étaient près d'une soixantaine d'enseignants vacataires à avoir observé un sit-in de protestation lundi après-midi devant le siège de la direction de l'éducation. Répondant à l'appel de la coordination des enseignants contractuels affiliés au syndicat autonome le Snapap, ces enseignant veulent par cette action dénoncer l'extrême précarité de leurs situation et statut. Nombre d'entre eux nous ont fait part de leur situation : «J'enseigne comme contractuel depuis 1992, d'autres collègues depuis 1994 ou 1997.

Nous n'avons aucun droit. On ne nous paie pas les congés alors que d'autres wilayas le font. On ne nous affecte que dans des postes situés dans des établissements difficiles qui se trouvent dans zones rurales isolées», nous explique Samia. Une autre de ses collègues raconte que dans le CEM où elle enseigne il n'y a qu'un seul enseignant titulaire : «C'est nous qui supportons le plus difficile dans l'éducation et on nous paye avec des contrats précaires que l'administration peut annuler quand elle veut ! En plus de leurs revendications de régularisation et de leur intégration dans le corps de la fonction, les contestataires exigent l'annulation du dernier concours de recrutement qui, estiment-ils, a été entaché d'irrégularités et de manipulation lors des listes d'affichage. Mais plus que tout, ce rassemblement rappelle une fois de plus la situation critique que vivent les contractuels alors que de plus en plus la fonction publique est sommée de dépermaniser au maximum ces emplois, règle édicté par les instances financières internationales.

Fayçal M.

2e SESSION ORDINAIRE DE L'APW DE BOUIRA

La distraction des terres agricoles chauffe les débats

Inscrite à l'ordre du jour comme étant l'une des questions-clés de cette session, la question des distractions des terres agricoles a volé la vedette aux autres sujets.

Deux jours durant, tant du côté de la direction de l'agriculture qui a essayé loyalement de justifier la justesse de ces opérations, que du côté de la direction de l'urbanisme et de la construction, ainsi que du secrétaire général de wilaya, les différents responsables ont beau essayer d'argumenter et d'expliquer aux élus le pourquoi de la chose beaucoup d'élus ne l'ont pas entendu de cette oreille. En effet, à commencer par le directeur des services agricoles qui s'est longuement étalé sur la question de la distraction de quelque 180 ha des terres agricoles au profit de plusieurs communes afin de combler justement le déficit en matière de foncier urbain.

A ce sujet, il rappellera toutes les étapes par lesquelles passe la commission interministérielle avant d'approuver ou de rejeter la proposition. En la matière, et avant d'expliquer les raisons qui ont amené la commission à accepter d'avaliser la distraction de telle ou telle parcelle agricole au profit d'une commune, le directeur des services agricoles a rappelé les différentes requêtes rejetées par la commission comme celles ayant trait aux distractions des terres situées au niveau des fermes-pilotes.

Il dira que l'article 4 du décret 87/19, portant création des EAC, interdit à toute personne quelle qu'elle soit d'intégrer ou de toucher aux terres agricoles de ces fermes. Et dans cet ordre d'idées, il donnera plusieurs exemples du refus de la commission interministérielle de distraire les terres agricoles. Il s'agit, par exemple, de distraire 25 ha au niveau d'une ferme-pilote de M'chedallah. Le directeur dira que dans cette parcelle existent des oliviers nains importés dans les années 1970 de Tunisie et 274 variétés d'oliviers. Une parcelle à sauvegarder et non à brader.

Défendre les terres agricoles

A El-Asnam, la commission a refusé d'octroyer à Naftal 6 ha de la ferme-pilote pour la construction d'un dépôt régional. Tout comme elle a refusé à Lakhdaria l'octroi de 10 ha de plantations d'agrumes, et à Aïn Bessam, le refus a concerné la distraction de 27 ha à haute valeur agricole et, enfin, à Taghzout, la commission a refusé de céder une EAI de 8 ha.

C'est dire qu'avant de parler de la distraction, considérée par quelques élus de l'APW comme une atteinte à l'agriculture, le directeur expliquait que sa première mission est de défendre les terres agricoles.

Cela étant, et concernant les 180 ha distraits au profit de l'extension du foncier urbain, le DSA parlera d'abord des fameux 55 ha de la ville de Bouira situés entre deux pôles urbains et qui se sont avérés indispensables pour que le chef-lieu de wilaya respire.

Il expliquera qu'après plusieurs sorties avec les responsables de différents ministères, il a fini par être convaincu par la qualité des infrastructures qui y sont projetées, ajouté à cela le jardin citadin méditerranéen de plus de 16 ha qui y est prévu, ce pôle d'excellence sera d'un apport qualitatif pour la wilaya et le chef-lieu.

D'ailleurs, même la secrétaire générale insistera sur ce point en disant que la wilaya, qui ambitionne d'être dans un proche avenir la banlieue d'Alger, devra penser dès à présent à se doter d'infrastructures d'accueil et même d'un pôle de la trempe de celui qui vient d'être projeté au niveau de la partie ouest de l'actuelle ville.

En outre, elle rappellera aux élus de l'APW que des projets inscrits pour la wilaya depuis 2006 sont en souffrance pour cause de manque d'assiettes foncières. Elle citera en exemple le centre régional de lutte contre la toxicomanie, le théâtre de plein air, une polyclinique, une cité universitaire, l'annexe de la bibliothèque nationale ...

En outre, même Mme Zouaoui, élu RND, mettra du sien en rappelant que ce pôle, s'il venait à voir le jour, permettrait aux citoyens de profiter de centres commerciaux et de boulevards garnis de commerces haut de gamme, des restaurants, des pizzerias et autres salons de thé et de glaces où on peut se désaltérer et se promener comme dans les grandes villes.

L'élu RND, très perspicace dans son intervention, et qui avait eu le réflexe pendant la première journée d'inviter les élus à observer une minute de silence à la mémoire de la jeune lycéenne qui a été fauchée par une bombe le 16 mars dernier à Kadiria, est vite rattrapé par d'autres élus qui refusent cette distraction, en plaidant pour des cités dortoirs plutôt que des espaces autrement plus aérés et ressemblant à des grandes avenues et autres placettes des grandes villes.

Pour revenir au DSA, il plaidera pour chaque parcelle distraite et expliquera les raisons qui ont amené la commission à les céder, tant à Bouira qui en a bénéficié au total de 71 ha, que M'chedallah 11 ha, Sour-El-Ghozlane 15 ha, Raouraoua, Khabouzia et Bir-Ghbalou 23 ha, Aomar 17 ha, Lakhdaria 11 ha, El-Esnam 4 ha et El-Hachimia avec 7 ha. Pour sa part, le DUC est revenu pendant le deuxième jour sur cette question en parlant de l'aménagement urbain et de la nécessité de revoir les PDAU et les POS faits pendant une période de assez cruciale et parfois dans les bureaux sans aucune étude sur de terrain.

Plusieurs projets à relancer

Concernant l'amélioration urbaine, le DUC dira que la wilaya qui a bénéficié de plus de 400 milliards de centimes a lancé 69 sites, 43 en voie de lancement et 15 sites à relancer pour cause de défaillance des bureaux d'études. Au sujet des retards dans la cadence des réalisations, le DUC dira que pour couvrir l'ensemble des projets inscrits et atteindre l'ambitieux programme de la wilaya, les besoins en matière d'entreprises de réalisation sont de 700. Or, au niveau de la wilaya, elles ne sont que 220 entreprises, soit un déficit de près de 500 entreprises. Idem pour les bureaux d'études.

A ce sujet, le DUC a lancé un appel solennel à tous les élus connaissant des bureaux d'études et des entreprises de bâtiment qualifiés à l'échelle nationale de les inviter à venir travailler à Bouira avec un plan de charges garanti dès leur venue. La seule condition que le DUC a émise est que ces entreprises et ces bureaux d'études soient qualifiés et n'exigent pas de travailler uniquement au niveau des chefs-lieux de daïra. Ils doivent accepter le travail un peu partout au quatre coins de la wilaya.

Cela étant, notons que lors de cette session, avec l'intervention des responsables de l'administration pour justifier la justesse de leur choix notamment celui des distractions des terrains pour y inscrire des programmes de logements et autres équipements, les rôles nous ont paru quelque peu inversés : les élus qui n'ont cessé de plaider pour la constitution des portefeuilles fonciers au niveau des communes pour qu'elles puissent inscrire des projets de développement interpellent l'administration qui a accepté de créer ces portefeuilles !

Enfin, notons que lors de cette session, un autre point a failli créer une polémique : le problème des 500 lots de Lakhdaria que le député Ali Brahimi et le vice-président de l'APW Ahmed Boutata avaient soulevés. Le wali a expliqué que ce problème a été pris en charge depuis 2005 et qu'aujourd'hui, il n'attend que les résultats d'expertise d'un bureau d'études pour se décider sur le sort à réserver aux acquéreurs des terrains dans cette zone.

Or, le problème posé est pourquoi le wali n'a-t -il pas mis au courant les acquéreurs de ses démarches ?

Y. Y.